**Annexe: résumé de la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la réunion des dirigeants**

|  |  |
| --- | --- |
| Plan d'action | État d'avancement |
| **Procéder à un échange permanent d'informations** | 1. Désigner des points de contact dans les 24 heures | ✓ Désignation de points de contact par tous les pays, institutions et agences✓ Contacts bilatéraux intensifiésX Notification préalable insuffisante des changements prévus dans les politiques nationalesX Mesures unilatérales incluant des conditions d'entrée fondées de fait sur la nationalité et l'érection de clôtures |
| 2. Procéder à des évaluations conjointes des besoins dans les 24 heures  | ✓ Première évaluation des besoins et missions ultérieures sur le terrain effectuées par la Commission X L'évaluation définitive des besoins à fournir par la Grèce se fait attendre |
| **Limiter les mouvements secondaires** | 3. Décourager les mouvements non annoncés de réfugiés ou de migrants  | ✓ Renforcement de la coopération et de la communication entre les autorités de surveillance des frontières X Absence de volonté politique de créer des capacités d'accueil pour les séjours de plus de 24 heures |
| **Venir en aide aux réfugiés, leur fournir un abri et leur permettre de se reposer** | 4. Accroître l'aide en faveur des réfugiés, notamment au moyen du mécanisme de protection civile | ✓Tous les pays situés le long de la route soutenus par des financements de l'UE ✓Déclenchement du mécanisme de protection civile par la Croatie et la GrèceX Majorité de demandes d'aide au titre d'opérations en cours du mécanisme de protection civile non satisfaites |
| 5. Porter la capacité d'accueil en Grèce à un total de 50 000 places d'ici la fin de l'année | X Capacité d'accueil inférieure à l'objectif |
| 6. Augmenter la capacité d'accueil de 50 000 places le long de la route des Balkans occidentaux | X Capacité d'accueil inférieure à l'objectif  |
| 7. Coopérer avec les institutions financières internationales | ✓Mise en place d'un réseau pour coordonner les travauxX Nécessité d'apporter des réponses à moyen et long termes |
| **Assurer la gestion des flux migratoires de manière conjointe** | 8. Maximiser les capacités affectées à l'enregistrement des arrivées | X Centres d'accueil et d'enregistrement en Italie et en Grèce pas encore pleinement opérationnels |
| 9. Échanger des informations relatives au volume des flux migratoires  | ✓ Établissement quotidien de rapports par Frontex |
| 10. Collaborer avec les agences de l'UE pour mettre rapidement en place cet échange d'informations | ✓ Établissement quotidien de rapports par Frontex |
| 11. Renforcer l'action en matière de retour | ✓ Aide de l'UE dans le domaine des retoursX Nécessité de renforcer les opérations de retour |
| 12. Renforcer la coopération en matière de réadmission | ✓ Dialogues de haut niveau avec les pays tiersX Obstacles à une réadmission effective  |
| **Assurer la gestion des frontières** | 13. Intensifier les efforts déployés pour gérer les frontières | ✓ Activation du plan d'action commun UE-Turquie✓ Opérations de Frontex en cours à la plupart des principales frontières, y compris en mer (Poséidon) et aux frontières entre la Bulgarie et la Turquie et entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine✓ Demande officielle de la Grèce pour le déploiement d'une équipe d'intervention rapide aux frontières✓ Renforcement du réseau de Frontex pour l'analyse des risques dans les Balkans occidentaux X Mesures insuffisantes pour instaurer la confiance en ce qui concerne la gestion de la frontière entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de MacédoineX Nombre d'agents de police invités en Slovénie inférieur à l'objectif fixéX Obstacles persistants à la fourniture de l'aide de Frontex à la Croatie et à la Serbie |
| 14. Réaffirmer le principe consistant à ne pas admettre sur le territoire les ressortissants de pays tiers qui ne confirment pas leur volonté de demander une protection internationale  | X Nécessité d'agir pour limiter la possible accumulation de personnes bloquées à la frontière |
| **Lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains** | 15. Intensifier les actions de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains  | ✓ Protocole d'accord pour permettre l'échange de données à caractère personnel entre Europol et Frontex✓ Mise en place d’un centre européen chargé de lutter contre le trafic de migrants (European Migrant Smuggling Centre) par Europol ✓ Soutien aux opérations de grande envergure  |
| **Informer les réfugiés et les migrants de leurs droits et obligations** | 16. Faire usage de tous les outils de communication disponibles pour informer les réfugiés et les migrants  | ✓ Task-force CommunicationX Lancement des premières actions de communication |
| **Contrôle** | 17. Procéder à un contrôle hebdomadaire de la mise en œuvre de ces engagements | ✓ Vidéoconférences hebdomadaires enregistrant un taux de participation satisfaisant  |